

Ecrit par le 25 novembre 2024

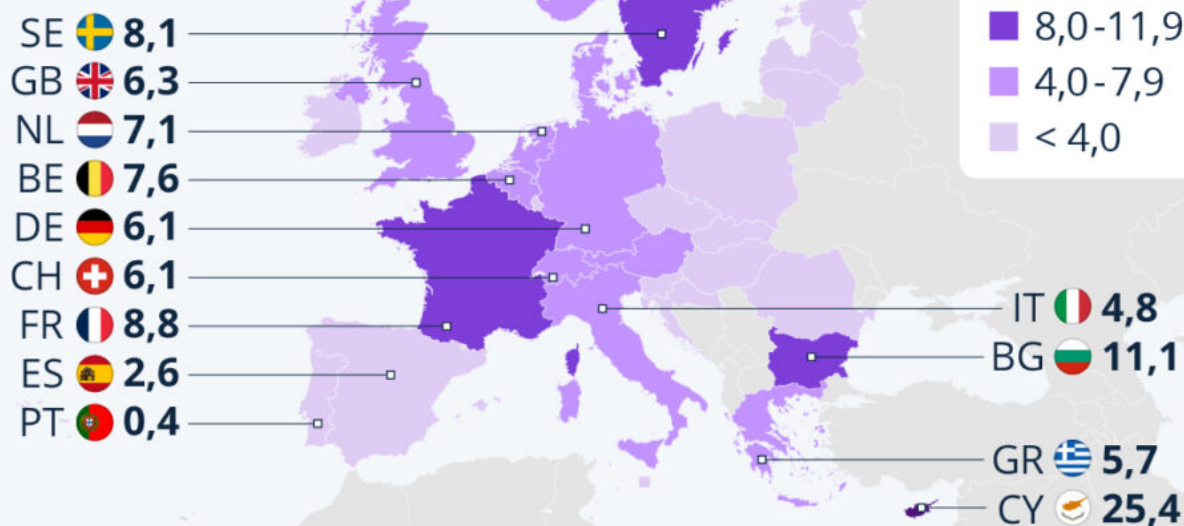
Seulement 5% de la population européenne est musulmane

Environ 5 % de la population européenne est musulmane

Part estimée des musulmans dans la population d'une sélection de pays européens en 2016, en %



En 2016, les musulmans représentaient **4,9 %** de la population européenne



Source : Pew Research Center



statista

Ecrit par le 25 novembre 2024

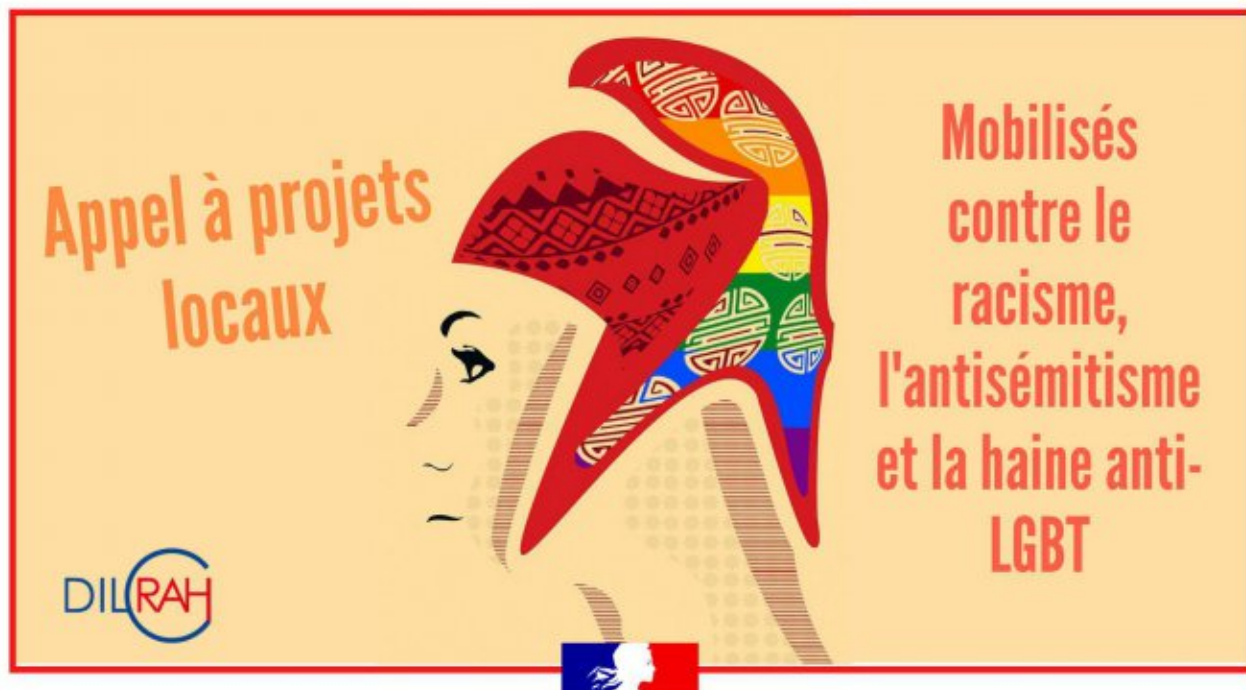
Chaque année, le 15 mars marque la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, définie comme la peur, les préjugés et la haine envers les personnes de confession musulmane et leur religion. En France, les actes islamophobes ont connu une forte hausse depuis la fin de l'année 2023, encouragés en partie par l'actualité, mais également, d'après SOS Racisme, par « la libération d'une parole raciste à la télévision et sur les réseaux sociaux. » Dans son message à l'occasion de cette journée internationale, le Secrétaire général des Nations Unies António Guterres note : « Les personnes de confession musulmane se heurtent à une discrimination institutionnelle et à d'autres barrières qui portent atteinte à leurs droits humains et à leur dignité. » Soulignant que la hausse des actes antimusulmans s'inscrit dans une tendance plus vaste de multiplication des attaques contre les minorités religieuses, particulièrement contre la communauté juive, il ajoute : « nous devons tous nous unir pour lutter contre l'intolérance, les stéréotypes et les préjugés. »

Comme le montre notre carte, basée sur les données du Pew Research Center, si l'[islam](#) existe en Europe depuis plus d'un millénaire, la population musulmane ne représente cependant qu'une faible minorité sur le continent, puisqu'elle n'était que 4,9 % de la population européenne en 2016. Seuls deux des pays étudiés (hors pays à majorité musulmane de l'ouest des Balkans) comptaient plus de 10 % de musulmans : Chypre (25,4 %) et la Bulgarie (11,1 %). En France, la part de la population de confession musulmane était alors de moins de 9 %, mais elle était bien plus basse en Europe de l'Est : les pays baltes, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque ou encore la Roumanie avaient tous des populations musulmanes qui représentaient moins de 1 % de leur population totale.

De Valentine Fourreau pour Statista

**« Pour la fraternité, contre le racisme et
l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+
»**

Écrit par le 25 novembre 2024



La préfète de Vaucluse, Violaine Démaret, en partenariat avec la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (DILCRAH) lance un appel à projet local.

Cet appel à projet local cherche à soutenir et à encourager les initiatives de la société civile engagée contre les haines et les préjugés racistes, antisémites ou LGBTphobes, avec des actions d'éducation, de prévention, de formation, d'aide aux victimes ou d'organisation d'évènements luttant contre ces préjugés. Ces projets devront être mis en œuvre dans le courant de l'année 2023.

Cette année, l'appel à projet est élargi au critère d'appartenance, ou de non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. Les associations type loi 1901, les établissements culturels et les établissements scolaires et universitaires, constitués de professionnels et/ou de bénévoles, peuvent participer.

Appliqués au niveau local, les projets présentés devront s'inscrire dans les objectifs des plans nationaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2022-2023.

Les projets éligibles devront répondre aux priorités suivantes :

- La promotion de la fraternité, l'engagement citoyen, la lutte contre les préjugés et les stéréotypes racistes, antisémites et LGBTphobes, les actions à destination des jeunes, sur le

Ecrit par le 25 novembre 2024

- temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire ;
- L'évaluation quantitative du racisme, de l'antisémitisme, de la haine anti-LGBT ainsi que leurs conséquences sur les victimes ;
 - La production de ressources et de discours alternatifs en ligne ainsi que le développement du signalement des discours de haine sur Internet ;
 - L'éducation à l'information et aux médias, la prévention des actes et de la réitération/récidive, la sensibilisation des partenaires sociaux et des acteurs du monde du travail, l'aide aux victimes ainsi que les actions de communication et l'organisation d'évènements contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ ;
 - La valorisation des lieux d'histoire et de mémoire, y compris de mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions ;
 - L'accompagnement et la formation des acteurs de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et/ou la haine anti-LGBT ;
 - Les actions menées par les centres LGBT+ (hors coûts de fonctionnement) ;
 - Le développement de stages de citoyenneté et mesures de responsabilisation notamment en partenariat avec les lieux de mémoire et d'Histoire ;
 - L'accompagnement des victimes de racisme, d'antisémitisme et/ou de haine anti-LGBT+, et la collecte de données qualitatives notamment à partir de la parole des victimes ;
 - La participation à la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme en mars 2023 ;
 - La participation aux évènements qui se dérouleront autour de journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai et des marches des fiertés LGBT+.
 - La sélection des candidatures sera réalisée localement par les services de l'Etat compétent et désignés par la préfète.

Les structures ayant été sélectionnées devront mettre en œuvre leur projet dans le courant de l'année 2023. Elles devront s'engager à respecter les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et le principe de laïcité par la signature du contrat d'engagement républicain.

L'appel à projet ainsi que le formulaire CERFA sont téléchargeables [ici](#).